

ve également l'habitat vital de l'oie des neiges et de l'ours polaire qui, dans leurs migrations, franchissent la frontière du Yukon et de l'Alaska.

• (1740)

Le gouvernement fédéral et les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon unissent leurs efforts pour conserver et gérer cette harde et son aire de mise bas au Canada et souscrivent totalement aux initiatives de sauvegarde de l'habitat vital de la harde en Alaska. La meilleure façon d'y parvenir consisterait à faire de la région concernée une réserve naturelle et de la jumeler à la zone protégée qui se trouve dans le nord du Yukon, le Parc national du nord du Yukon.

La conservation de la harde est prévue aux termes d'un traité international signé en juillet 1987 par le secrétaire d'État américain d'alors, M. Donald Hodel, et le ministre de l'Environnement de l'époque, M. Tom MacMillan.

La harde de caribous de la Porcupine est une ressource commune aux habitants de l'Alaska, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit de l'une des dernières grandes hardes à parcourir l'Amérique du Nord. Sa santé est essentielle aux autochtones du Nord. Près de 7 000 autochtones du nord du Canada et de l'Alaska peuvent, grâce à cette harde, demeurer autosuffisants.

Au Yukon, les Indiens d'Old Crow sont ceux qui profitent le plus de la harde, car ils sont établis tout près de sa voie de migration traditionnelle. Les Indiens de Dawson et de Mayo chassent également ces caribous pour assurer leur subsistance.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les habitants des localités de Fort McPherson, Aklavik, Tuktoyaktuk, Artic Red River et Inuvik en font autant. Si on loue tout ou partie de la région 1002 aux fins de sa mise en valeur, on risque de réduire le nombre de bêtes que les autochtones pourront abattre pour assurer leur subsistance.

Selon un rapport du Département américain de l'Intérieur, il faut s'attendre à ce que le projet provoque une modification accélérée de la culture traditionnelle autochtone et probablement à une certaine désorientation

culturelle. En fait, les répercussions sur les autochtones ne s'arrêteront pas là.

La mise en valeur de la plaine côtière serait catastrophique pour le caribou et les autres animaux qui y vivent ainsi que pour les gens qui dépendent de cette faune.

Qu'arrivera-t-il aux autochtones si la population de caribous diminue? Je voudrais faire part aux députés de la position des autochtones du Nord.

Norma Kassi, députée d'Old Crow à l'Assemblée législative du Yukon, travaille inlassablement pour protéger la harde et protéger son peuple contre le projet de mise en valeur.

Nous n'avons pas besoin de l'exploitation pétrolière et gazière dans le secteur 1002. Nous voulons que notre région soit déclarée réserve naturelle. Nous vivons ici depuis des milliers d'années et nous savons de quoi nous avons besoin pour vivre. Le caribou est notre vie. Nous devons protéger la harde pour toujours.

Un échevin d'Old Crow dit pour sa part:

Les caribous ont besoin de ces terres pour survivre. On ne peut les priver de leur aire de mise bas sans leur nuire. Ce serait comme si on introduisait une troupe de soldats dans une pouponnière.

Quand on lui a demandé ce qu'il adviendrait des autochtones si la harde diminuait, le président du *Porcupine Caribou Management Board*, lui aussi Indien du Yukon, a répondu:

Cela les ruinerait. Leur vie dépend entièrement du caribou. Leur économie, leur mode de vie, même leur santé en dépendent. S'ils perdent le caribou, ils perdent tout. Le caribou est au centre de leur vie. Les autochtones chassent le caribou, mangent du caribou et parlent du caribou. Sans lui, ils seraient complètement démunis.

La récession qui frappe depuis peu le delta augmente l'importance économique et culturelle de la harde. L'attachement des autochtones à la terre fait partie intégrante de leur mode de vie et de leur culture. Il est heureux que nous puissions discuter de tout cela, mais j'ai bien l'impression que mon temps de parole est écoulé. Je vous salue infiniment de cette occasion que j'ai eu de prendre la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 45, je dois, conformément à l'ordre du mardi 4 avril 1989, interrompre les délibérations et poser les questions nécessaires pour disposer des crédits provisoires et franchir toutes les étapes du projet de loi en conséquence.